

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 293

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 13 BIS**

Après le mot :

« survivants »,

insérer les mots :

« , de la suppression des conditions d'âge, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement tendant à préciser que le rapport instauré à l'article 13 *bis* doit également évaluer les effets de la suppression des conditions d'âges réintroduites par Nicolas SARKOZY.